



les petits frères
des Pauvres



ALERTE



Communiqué de presse
24 octobre 2017

Oui la généralisation du tiers payant est une condition essentielle pour l'accès aux soins des plus précaires !

Nous, associations de solidarité et de lutte contre les exclusions, nous alarmons de l'annonce du ministère des Solidarités et de la Santé d'un report de la généralisation du tiers payant. Le tiers payant pour tous, mesure votée par le Parlement en janvier 2016, devait entrer en vigueur dès cette fin d'année.

En dispensant les patients de l'avance des frais, la généralisation du tiers payant représente une avancée sociale pour de nombreuses personnes en difficulté qui renoncent aux soins pour des raisons financières. Rappelons que plus de 25 % des personnes qui se présentent à un guichet de la «Sécu» ont déjà renoncé à des soins dans l'année, comme le soulignait une enquête de l'Odénore dès 2016. Aujourd'hui, seuls les bénéficiaires de la CMU-C et de l'aide complémentaire santé ont accès au tiers payant. Mais ces deux prestations sont justement celles qui sont frappées par les plus importants taux de non recours (60% pour l'ACS).

Ce non accès aux soins a des conséquences lourdes sur les personnes mais aussi sur l'ensemble du système de santé. Les personnes ne se soignent pas à temps et se dirigent en urgence dans les hôpitaux une fois la maladie avancée. Les coûts de prise en charge sont alors bien plus importants que si elles avaient pu être suivies par un généraliste ou un spécialiste.

Lors de son entrée en fonction, la nouvelle ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, est revenue sur cet engagement et a confié à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) une mission sur les faisabilités techniques de la mise en œuvre de la mesure. Cette étude, publiée lundi, indique que la généralisation du tiers payant pour la part Sécu à tous les assurés «est techniquement réalisable (...) à brève échéance sous réserve que soit mis en œuvre un accompagnement renforcé des professionnels de santé». Ce rapport précise que le principal frein n'est pas de nature technique sur la part assurance maladie obligatoire, mais «tient à une confiance encore trop fragile des professionnels de santé». Nous rejetons les hypothèses mentionnées par l'IGAS de suppression du tiers payant obligatoire ou d'instauration d'un système d'accès aux soins à deux vitesses.

La mise en œuvre du tiers payant pour tous est donc possible, sous réserve que l'Assurance maladie et le gouvernement travaillent de concert avec les professionnels de santé.

Nous demandons au gouvernement de tout mettre en œuvre pour que la généralisation du tiers payant contenue dans la loi puisse être effective au plus vite et que les personnes en difficulté sociale, dont les travailleurs précaires, ainsi que tous les patients, ne soient pas les victimes d'un manque d'anticipation et d'organisation du gouvernement.

Contact presse :

Fédération des acteurs de la solidarité
Céline Figuière - celine.figuiere@federationsolidarite.org
01 48 01 82 06 / 06 16 85 95 09